

Véhicules électriques : les stations de recharge sont en service !

Métropolis, le réseau de bornes de recharge de la Métropole du Grand Paris et la Ville de Dugny, ont récemment mis en service une station de 6 points de recharges, place Gabriel Péri, à l'emplacement des anciennes bornes Autolib'.



Les bornes de recharges « Citadines » installées à Dugny permettent de charger à une puissance jusqu'à 22 kW. Elles sont accessibles à tout type de véhicule électrique et hybride rechargeable ainsi qu'aux deux roues électriques.

En pratique, comment recharger son véhicule électrique ?

La recharge peut se faire de trois façons :

- Simplement et sans inscription avec un paiement par carte bancaire sans contact proposé par le totem interactif de la station.
- Via le site internet ou l'application Métropolis qui permet de localiser une borne, réserver son emplacement, lancer sa charge et régler par carte bancaire.
- Avec son badge abonné, directement sur la borne de recharge.

À quel tarif recharger son véhicule électrique ?

La facturation sur les bornes Métropolis se fait au kWh de recharge, ce qui signifie que le coût de la recharge correspond à la quantité d'énergie délivrée et non pas au temps passé à charger.

Le coût de la recharge varie de 0,36€ à 0,65 le kWh. Une fois la charge terminée, les frais de stationnement sur l'emplacement sont de 1€ les 15 minutes.

Métropolis propose aux utilisateurs réguliers deux formules d'abonnement.

Ces abonnements sont disponibles sur le site <https://www.metropolis-recharge.fr/>.